



## DOSSIER

# Quelle justice pénale?

L'actualité, bien sûr, n'aura pas été pour rien dans le choix du thème de l'université d'automne de la LDH. Depuis plusieurs années, elle charrie son lot d'affaires et ses dysfonctionnements font la une de la presse écrite, voire le 20 heures, celui-là même qui dit les «maux de la France». L'actualité donc, avec Outreau et ses suites à la fois glaçantes et désolantes; avec l'instrumentalisation «désinhibée» de la justice par le pouvoir; avec ce défilé quasi incessant de réformes de l'appareil judiciaire... Cette actualité, nous avons voulu la dépasser; non pour prendre de la distance mais plutôt pour prendre de la hauteur; et tenter de comprendre comment, pourquoi, sur le long terme l'institution pénale se constitue en crise, «*crise parmi les crises*», comme le souligne Jean-Pierre Dubois. A trop se payer d'affaires et de généralités, c'est en effet l'intelligence globale des phénomènes à l'œuvre qui risque de se trouver dépréciée. D'où le choix d'une approche privilégiant le passage par les fondamentaux: l'objet même de la justice – punir – et le sens profond de cette peine qu'elle administre légitimement, ainsi que le rappelle Henri Leclerc qui plaide pour un retour au principe fondamental des peines «*strictement et évidemment nécessaires*», prononcées dans le respect absolu des droits de l'Homme.

Ce n'est certes pas dans cette direction que la société se dirige; Michel Tubiana, en évoquant l'empilement législatif, la frénésie sécuritaire accoucheuse à répétition de lois plus «sécurisantes» les unes que les autres, dresse au contraire le portrait d'une société avide de contrôles, au risque d'en devenir l'otage.

De fait, on ne saurait impunément accumuler les textes de lois qui accroissent les pouvoirs de police, renforcent – au-delà du raisonnable – la centralité de la victime dans les discours et les procédures, sans basculer dans un autre système, déboucher sur une autre logique. Reste que la tendance est lourde et que si la dénoncer est nécessaire, cela ne saurait être suffisant...

C'est que cette tendance s'inscrit dans un contexte politique plus général, celui d'une société de personnes, dans laquelle la concurrence de tous entre tous prime sur l'échange et la construction de solidarités. C'est ce que pointe Antoine Garapon en désignant de grands moteurs idéologiques à l'œuvre ailleurs: l'efficacité, dans sa dimension de service, tend à être présentée comme une entreprise qui doit faire ses preuves sur un marché.



*Hommes & Libertés* remercie vivement Michel Caron d'avoir réalisé et offert l'œuvre reproduite en couverture et qui illustre ce dossier.

Le consentement vient compléter cette efficacité; quoi de plus efficace qu'une justice où le prévenu plaide coupable, s'accorde à négocier sa peine, économisant ainsi les frais d'un procès? Troisième thème, la sécurité fonctionne comme le carburant universel des deux précédents. En le dénonçant, Antoine Garapon rappelle que la dénonciation, ici, ne saurait tenir lieu de programme et plaide pour des réponses qui prennent en compte la réalité de la demande de sécurité. A sa façon, Jean Danet interroge la fameuse «efficacité» de la justice en mettant ses temps à la question, en mettant en lumière ses lenteurs, ses bégaiements et les absurdités kafkaïennes qui en découlent, chiffres à l'appui... En posant la question «*une autre justice pénale est-elle possible?*», Jean-Pierre Dubois restitue en conclusion de ce dossier l'ambition qui le constitue: aider à voir la réalité de crises qui traversent et entourent l'institution judiciaire, contribuer à l'intelligence collective d'une institution fondamentale pour la république et les valeurs qui la constituent. Une responsabilité lourde dans un contexte où discriminations, injustices, peurs et désarrois alimentent une déconstruction sociale, un épargillement de la citoyenneté. Face à ces dangers, la démocratie a plus que jamais besoin d'une justice à la hauteur, d'une justice qui alimente l'espoir.

Pierre Tartakowsky, rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*